

REMISE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES PAR LIMOGES MÉTROPOLE ET LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Le vendredi 3 février 2023

Il a été procédé ce matin, vendredi 3 février au sein des locaux de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges, à la remise de matériel informatique aux associations des quartiers prioritaires, en présence de Ibrahima DIA, conseiller communautaire délégué en charge de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations, représentant de la Communauté urbaine, et Olivier DU CRAY, administrateur de l'État, manifestant ainsi la volonté d'outiller la médiation numérique au sein des quartiers prioritaires.



La Covid-19 a joué un rôle de révélateur et d'amplificateur des inégalités face au numérique. Les habitants des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) ne constituent pas une population homogène. Néanmoins, plus qu'ailleurs, ils connaissent des difficultés spécifiques dans l'accès à des services numériques essentiels (accès aux droits, à l'emploi, à l'éducation, à la culture et à l'information...) alors mêmes qu'ils sont ceux qui en ont le plus besoin au regard des difficultés sociales qu'ils rencontrent.

Début 2022, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a mis en place une plateforme pour organiser la mise à disposition de matériel informatique reconditionné, pour les professionnels de la médiation numérique exerçant dans les communes situées en zone rurale (ZRR) ou en quartier prioritaire de la ville (QPV).

Limoges Métropole a souhaité prendre part à cette action afin, d'une part, de compléter l'équipement de la conseillère numérique installée récemment à la Cité de l'Emploi de Beaubreuil et d'autre part, de soutenir différents opérateurs proposant des ateliers (individuels et collectifs) de médiation numérique à l'attention d'habitants des quartiers prioritaires.

L'aide financière correspond ainsi à l'achat et à la mise à disposition de 57 ordinateurs portables, 5 ordinateurs fixes, 39 tablettes et 20 smartphones qui seront distribués aux structures bénéficiaires.

Le projet est financé à hauteur de 80% du montant HT par l'Etat (28 921 €), avec un reste à charge de 20% du montant HT et de la TVA pour Limoges Métropole, soit 14 460 €.